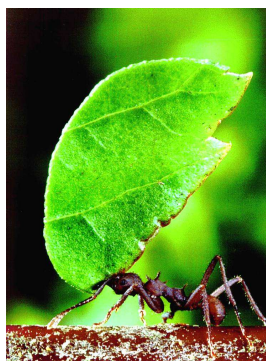


## Dossier de presse

# Vers une stratégie des Antilles françaises contre les espèces exotiques envahissantes

- 25 novembre 2009-



### Sommaire

- 1 - Communiqué de presse
- 2 - Les espèces exotiques envahissantes :  
une menace majeure pour l'outre-mer
- 3 - La situation dans les Antilles françaises
- 4 - Les partenaires de l'atelier



Direction Régionale de l'Environnement

GUADELOUPE

Direction Régionale de l'Environnement

MARTINIQUE



## Communiqué de presse

# Vers une stratégie des Antilles françaises contre les espèces exotiques envahissantes

- 25 novembre 2009-

Du 23 au 26 novembre, une soixantaine d'experts et d'acteurs de la protection de la nature sont réunis en Guadeloupe pour répondre à l'enjeu des espèces exotiques envahissantes dans les Antilles françaises. Durant quatre jours, ces participants provenant de Guadeloupe et de Martinique, de St Martin et St Barthélemy, de pays voisins (Dominique, Trinidad, Cuba...) et de tout l'outre-mer (La Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française...) échangent et confrontent leurs expériences sur ce sujet majeur pour la conservation de la biodiversité. Organisé par le Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), cet atelier de travail vise à poser les bases d'une stratégie coordonnée pour faire face à ce phénomène dans les Antilles françaises.

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme la deuxième cause d'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale. Les collectivités françaises d'outre-mer sont particulièrement concernées : 49 des 100 espèces considérées comme les plus envahissantes au monde y sont déjà présentes.

Dans un contexte mondial marqué par la multiplication des déplacements et des échanges commerciaux, de nombreuses espèces animales et végétales, terrestres ou marines, ont été introduites en outre-mer. Certaines se sont révélées agressives et envahissantes, causant des dégâts écologiques importants, pouvant s'accompagner de conséquences pour les activités économiques ou la santé humaine.

Les Antilles françaises ne sont pas épargnées et sont confrontées à de nombreuses espèces exotiques nuisant à la flore et la faune indigènes. Parmi les 1200 espèces de plantes introduites en Guadeloupe et en Martinique, certaines ont développé un caractère envahissant, comme le bambou, en expansion dans ces deux collectivités, ou le pomme-rose, qui colonise en Guadeloupe les forêts des bords de rivière à l'intérieur même du Parc national. Parmi les invertébrés, la fourmi manioc envahit les zones forestières de Guadeloupe et met en péril les fougères arborescentes de la forêt primaire. En Martinique et en Guadeloupe, la petite mangouste indienne est une cause de raréfaction pour diverses espèces de reptiles et d'oiseaux nichant près du sol.

Pour répondre à cet enjeu, les soixante experts et acteurs réunis en Guadeloupe pendant quatre jours ont pour objectif de dresser le bilan de la situation et d'identifier les priorités d'action. Tous les aspects du problème sont traités, comme la prévention des introductions, la lutte pour empêcher la diffusion de nouvelles espèces, la gestion des espèces déjà installées, ou le renforcement de la coopération régionale.

Ce travail aboutira à l'ossature de la future stratégie contre les espèces exotiques envahissantes dans les Antilles françaises. Cette étape indispensable répond à un engagement du Grenelle de l'environnement, visant à mettre en place un dispositif de prévention, de gestion et de lutte contre espèces exotiques envahissantes en outre-mer.

L'atelier de travail organisé par le Comité français de l'UICN a été conçu en collaboration avec le Ministère chargé de l'écologie, les Directions régionales de l'environnement de Guadeloupe et de Martinique et le Centre d'activité régional du protocole Spaw. Il bénéficie de l'appui de l'ONF, du CIRAD et du Parc national de Guadeloupe.

### Contacts :

#### **Comité français de l'UICN**

Florian Kirchner  
Chargé de programme Espèces  
Tel. 06 89 29 72 89  
[florian.kirchner@uicn.fr](mailto:florian.kirchner@uicn.fr)

Yohann Soubeyran  
Chargé de mission Espèces envahissantes en outre-mer  
Tel. 06 42 17 78 38  
[yohann.soubeyran@uicn.fr](mailto:yohann.soubeyran@uicn.fr)

#### **DIREN Guadeloupe**

Jérôme Blanchet, Chargé de mission biodiversité, tel. 06 90 85 05 31  
[jerome-jp.blanchet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jerome-jp.blanchet@developpement-durable.gouv.fr)

#### **DIREN Martinique**

Stéphane Defos, Chef du service ASPN, tel. 06 96 28 47 46  
[stephane.defos@developpement-durable.gouv.fr](mailto:stephane.defos@developpement-durable.gouv.fr)

#### **CAR SPAW**

Hélène Souan, Directrice, Tel : 06 90 19 15 65  
[helene.souan.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:helene.souan.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr)

## Les espèces exotiques envahissantes : une menace majeure pour l'outre-mer

Les collectivités françaises d'outre-mer hébergent une biodiversité exceptionnelle. Présentes dans les trois grands océans et sous différentes latitudes, ces collectivités abritent davantage de plantes vasculaires et de vertébrés endémiques que n'en compte toute l'Europe continentale. Mais de par leur caractère principalement insulaire, elles sont également très vulnérables aux introductions d'espèces nouvelles.

Avec l'arrivée de l'homme et la multiplication des échanges, de nombreuses espèces végétales et animales ont été introduites (p.ex. : 1200 espèces de plantes aux Antilles, 1700 en Polynésie française et 2000 à La Réunion). Certaines se sont révélées agressives et envahissantes, causant des dégâts écologiques importants pouvant s'accompagner de conséquences économiques et sanitaires.



Iguane vert © Diren Martinique

De nombreuses espèces de plantes et d'animaux introduites ont d'ores et déjà entraîné la régression et l'extinction d'espèces indigènes, par la compétition ou la prédation. Parmi les espèces inscrites sur la Liste rouge de l'UICN, un oiseau sur deux et un amphibien sur trois présents en outre-mer sont directement menacés par des espèces envahissantes. Ces impacts négatifs sont d'autant plus forts que le milieu naturel subit déjà d'autres pressions comme la destruction des habitats, la pollution ou le réchauffement climatique.

En outre, certains de ces phénomènes d'invasion engendrent des impacts économiques importants, pour les espèces envahissantes entraînant des conséquences comme le ravage de cultures, l'altération des pâturages, la diminution des stocks de poissons ou l'envahissement des cours d'eau.

Dans toutes les collectivités d'outre-mer, de nombreux acteurs se mobilisent. Mais ils se trouvent confrontés à de nombreuses difficultés : une faible sensibilisation du public, des instruments juridiques inadaptés, un manque d'outils de coordination, etc. Cet enjeu a été réaffirmé lors du Grenelle de l'environnement, avec l'engagement de mettre en place en outre-mer un dispositif de prévention, de gestion et de lutte contre les invasions biologiques.

### Un enjeu mondial

D'après l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (PNUE, 2005) et la Liste rouge des espèces menacées (UICN, 2009), les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui considérées comme la deuxième cause d'érosion de la biodiversité au niveau mondial, après la destruction des habitats naturels. Dans ce contexte, les îles figurent parmi les écosystèmes les plus vulnérables.

### Qu'est-ce qu'une « espèce exotique envahissante » ?

- Une espèce exotique (étrangère, non indigène),
- dont l'introduction par l'homme, l'installation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes,
- avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives.



Acacia St Domingue © Thomas Lebourgeois



Achatine © Fabrice Brescia



## La situation dans les Antilles françaises

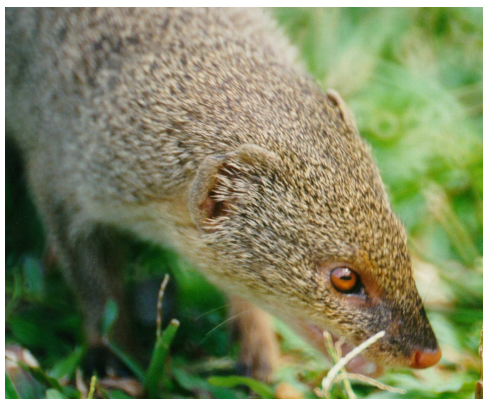
Les Antilles françaises appartiennent à l'un des 34 points chauds de la biodiversité mondiale, celui des « Iles de la Caraïbe ». Elles hébergent un patrimoine naturel unique, mais également fragile et menacé.

Avec les différentes migrations humaines successives, près de 1260 espèces de plantes ont été introduites en Guadeloupe et en Martinique. Parmi celles-ci, certaines sont devenues envahissantes et parfois dominantes, comme le **bambou**, originaire d'Asie, l'**acacia Saint-Domingue**, originaire d'Afrique, ou encore le **pomme-rose**, originaire d'Asie tropicale.

Concernant les vertébrés, plus de 30 espèces introduites sont aujourd'hui naturalisées ou en semi-liberté dans les Antilles françaises, parmi lesquelles 14 ont un impact avéré ou potentiel important en Martinique et 16 en Guadeloupe. En outre, 7 espèces de vertébrés introduites figurent sur la liste de l'UICN des 100 espèces parmi les plus envahissantes au monde.



Lutte mécanique contre le bambou  
© Parc national de Guadeloupe

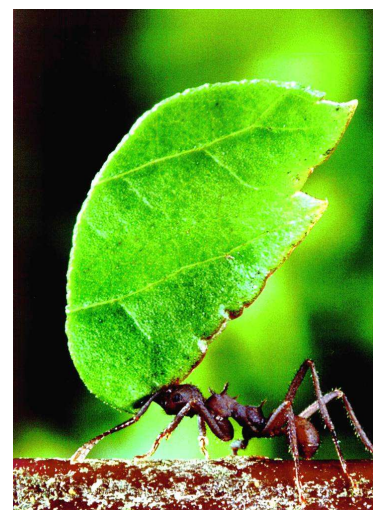


Petite mangouste indienne  
© Diren Martinique

Ainsi, l'introduction de la **petite mangouste indienne** est l'une des causes de la raréfaction de plusieurs espèces de reptiles (par sa prédation des œufs de tortues marines ou d'iguanes par exemple) et d'oiseaux indigènes nichant au sol ou près du sol. En Martinique, celle-ci menace directement le moqueur gorge blanche, un oiseau classé en danger d'après la Liste rouge de l'UICN. Sur les îlets de Saint Anne, l'éradication des **rats** a montré que ceux-ci avaient un fort impact sur les jeunes oiseaux de plusieurs espèces et qu'ils réduisaient l'abondance d'autres espèces comme le rare crabe zombi. Et les eaux douces ne sont pas indemnes, avec des espèces introduites comme le **tilapia du Mozambique** ou le **guppy**, qui représentent une menace importante pour la faune aquatique indigène.

Parmi les invertébrés, la **fourmi manioc**, originaire d'Amérique du Sud, envahit les zones forestières de Guadeloupe et met en péril les fougères arborescentes de la forêt dense. Cette fourmi défoliatrice est l'une des menaces actuelles majeures pour la biodiversité guadeloupéenne.

Les écosystèmes marins sont également menacés par des espèces exotiques envahissantes. Cependant, les invasions marines restent encore mal connues et l'amélioration des connaissances dans ce domaine est indispensable pour mesurer l'ampleur du phénomène et de ses impacts. La forte expansion dans la Caraïbe du **poisson-lion**, une espèce connue pour son fort potentiel invasif, et son signalement récent au nord des Petites Antilles, pourrait ainsi représenter une nouvelle menace pour la biodiversité des Antilles françaises.



Fourmi manioc  
© INRA Antilles Guyane

## Organisateur de l'atelier :



Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 8 organismes publics et 36 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plate-forme d'expertise et de concertation pour répondre aux enjeux de la biodiversité. Il rassemble également un réseau de plus de 200 experts répartis en commissions thématiques.

Le Comité français de l'UICN a fait de l'outre-mer l'une des priorités géographiques de son action. Il conduit depuis 2005 une initiative spécifique sur les espèces exotiques envahissantes impliquant l'ensemble des collectivités d'outre-mer et mobilisant un réseau de plus de 100 experts et personnes ressources. [www.uicn.fr](http://www.uicn.fr)

## Co-organisé avec :



Direction Régionale de l'Environnement

**GUADELOUPE**

Direction Régionale de l'Environnement

**MARTINIQUE**

Les Directions régionales de l'environnement de Guadeloupe et de Martinique sont des services déconcentrés du Ministère de l'écologie. Leurs missions consistent notamment à gérer les connaissances sur l'environnement, à veiller à la bonne application des législations et à participer à la mise en œuvre de la gestion et de la protection des milieux naturels.

Pour faire face aux espèces exotiques envahissantes en outre-mer, conformément à l'engagement pris dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le Ministère de l'écologie a développé des éléments stratégiques afin de mettre en place un dispositif de prévention, de gestion et de lutte contre ce phénomène. [www.guadeloupe.ecologie.gouv.fr](http://www.guadeloupe.ecologie.gouv.fr)  
[www.martinique.ecologie.gouv.fr](http://www.martinique.ecologie.gouv.fr)



Le CAR-SPAW est un Centre d'activités régional qui dépend du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Il met en œuvre le protocole SPAW qui vise à conserver et restaurer la biodiversité marine et côtière dans la Caraïbe. Le CAR-SPAW apporte un appui aux pays caribéens pour créer des aires protégées, développer des actions pour les espèces menacées et améliorer la connaissance et la recherche.

Les espèces envahissantes terrestres et marines représentent une menace croissante pour les écosystèmes caribéens. Le CAR-SPAW et le PNUE favorisent le partage d'informations sur cet enjeu et accompagnent la mise en place d'actions de prévention et de lutte dans chaque pays. [www.cep.unep.org](http://www.cep.unep.org)

## En partenariat avec :



L'Office national des forêts est présent dans quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion) où il assure la gestion de 6 millions d'hectares de forêts domaniales et de forêts publiques relevant du régime forestier. Dans ces collectivités, le contrôle et la lutte contre les espèces introduites envahissantes constituent l'un des axes majeurs de son action en faveur de la biodiversité. L'Office national des forêts a développé des compétences et un savoir-faire pour faire face à ce phénomène. [www.onf.fr](http://www.onf.fr)



Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement conduit depuis de nombreuses années des activités scientifiques dans le domaine des invasions biologiques. En collaboration avec le Comité français de l'UICN et avec d'autres structures basées à l'étranger et dans l'outre-mer français, le Cirad travaille en particulier au développement d'une plateforme informatique d'information et d'aide à l'identification sur les plantes exotiques envahissantes des collectivités françaises d'outre mer. [www.cirad.fr](http://www.cirad.fr)



Depuis son nouveau décret du 03 juin 2009, le Parc national de la Guadeloupe protège, dans les 21 000 ha de ses zones « cœur », une grande diversité de milieux terrestres et marins. L'établissement public a notamment pour missions la connaissance et la préservation de la biodiversité exceptionnelle de ce territoire. Les espèces qualifiées d'invasives, animales ou végétales, constituent donc une préoccupation majeure. L'établissement poursuit et soutient des études sur les principales espèces invasives (rat, mangouste mais aussi bambou), et certaines font l'objet de plans d'élimination ciblés, telles que les mangoustes sur l'îlet Fajou. [www.guadeloupe-parcnational.com](http://www.guadeloupe-parcnational.com)